

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Novembre 2019

Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

Comment l'approvisionnement des Cantines de la Ville de Rennes appuie les changements de pratiques des producteurs des Aires d'Alimentation de Captages de l'Eau du Bassin Rennais.

Cette fiche s'inscrit dans le cadre du projet Agroécologie au Service de la Restauration Collective (ARC) mené par le Centre de Développement de l'Agroécologie (CdA) et la Métropole du Grand Lyon avec différents partenaires dont Terres en villes. Elle vise à présenter l'expérience de l'Eau du Bassin Rennais et de la Ville de Rennes dans l'accompagnement d'agriculteurs dans leur changement de pratiques pour l'approvisionnement de la restauration collective.

Cette fiche s'inscrit également dans le projet ONVAR de Terres en villes comme un exemple d'outil visant à impliquer les agriculteurs dans le Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

Les fiches
expérience
Terres en villes

GRAND LYON
la métropole

CDA
Centre de Développement de l'Agroécologie

Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Le contexte

La collectivité Eau du Bassin Rennais



source <http://eaudubassinrennais-collectivite.fr>

En 1992, 9 collectivités locales comptant au total 402 000 habitants se regroupent en Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais (SMPBR) pour renforcer le système d'alimentation en eau. Ce syndicat d'eau n'a cessé d'évoluer jusqu'en fin 2014 pour se transformer en collectivité Eau du Bassin Rennais avec la transformation de la communauté d'agglomération de Rennes en métropole et le transfert obligatoire de plusieurs compétences, notamment la gestion de l'eau potable, au 1er janvier 2015. Depuis ce moment, l'Eau du Bassin Rennais (EBR) intègre la Métropole (et ses 43 communes) et 13 communes mitoyennes volontaires. Elle a donc la compétence autour de la production (et protection) de l'eau pour ce territoire.

La collectivité emploie 40 personnes réparties entre la direction et 4 pôles :

- Support,
- Protection des ressources,
- Production – Qualité de l'eau – Énergie
- Distribution – Ecodé (programme d'économie d'eau) – DECI

Le territoire de l'Eau du Bassin Rennais représente actuellement 498 000 habitants qui sont desservis en eau, entre ville et campagne. EBR produit environ 45% des besoins en eau du département sur 12 captages. 2 d'entre eux ont récemment été classés prioritaires « Grenelle » et font l'objet de mesures particulières sur le volet agricole. EBR a également

7 usines de potabilisation de l'eau.

Ce territoire représente 114 000 ha de SAU et 2000 exploitations agricoles. 2 494 ha sont en Bio, soit 2,2% de la SAU (2016).

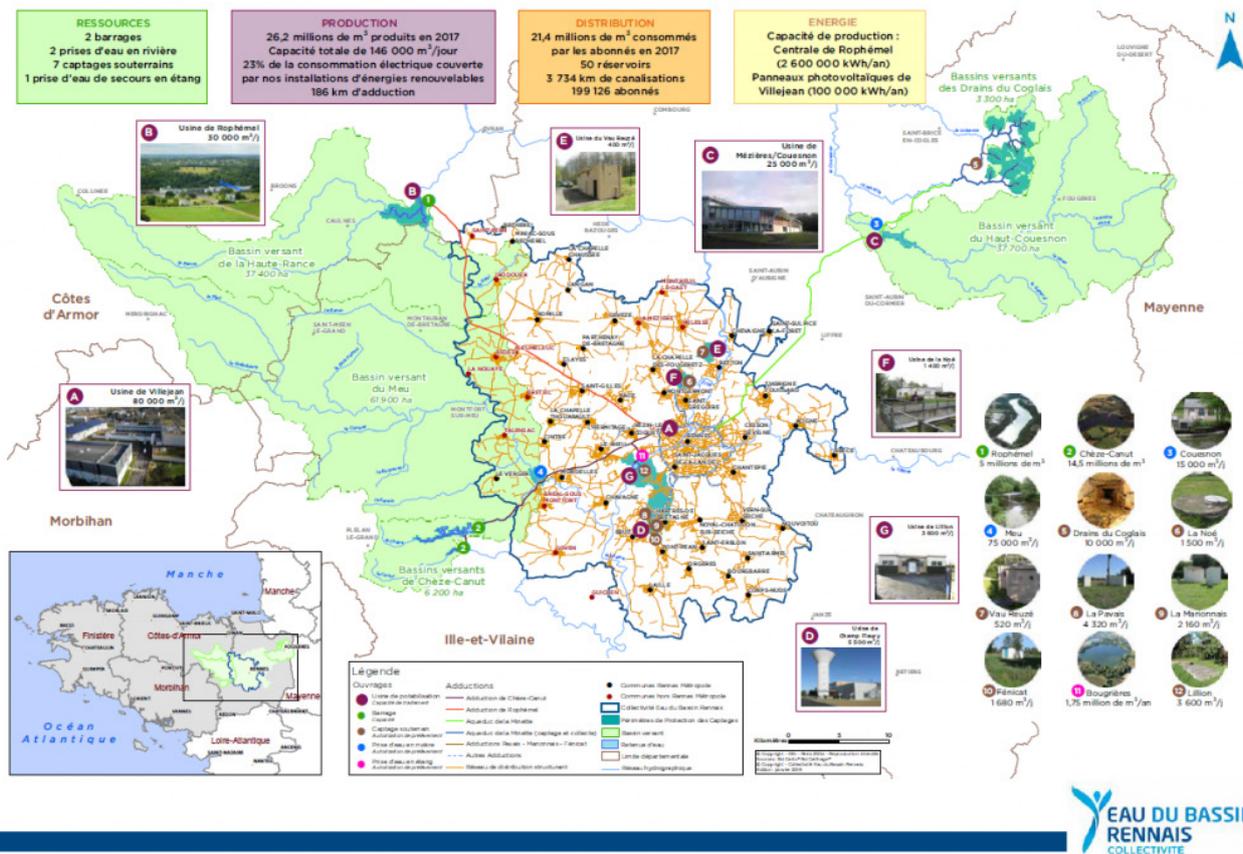
L'Eau du Bassin Rennais a des contrats de bassins versant (BV) avec 5 syndicats de bassins proches (BV de la Haute Rance, BV du Meu, BV Chèze-Canut, BV Haut Couesnon et BV des Drains du Coglais), par exemple, le Bassin Versant de la Haute Rance (37 communes, 5 communautés de communes, et 3 Pays) produit environ 30% de la ressource en eau.

En tout, la collectivité dispose de 12 ressources variées : 2 retenues d'eau : Chèze-Canut et Rophémel, 2 captages en rivières : Le Couesnon et le Meu, 1 étang : les Bougrières, 7 captages souterrains représentant 25% des prélèvements.



Au niveau de l'exploitation de la distribution d'eau, depuis 2013, les élus ont fait le choix de créer une Société Publique Locale qui a repris une partie de l'exploitation de la distribution d'eau à Veolia Eau en 2015 pour la ville de Rennes et 5 autres communes proches. Son capital est détenu à 67,4% par EBR et respectivement 16,3% par la Ville de Rennes et 16,3% par Rennes Métropole. EBR fournit encore en eau pour une partie des communes Veolia Eau (27 communes au sud-est et nord-est de Rennes) mais aussi la Saur (22 communes à l'Ouest de Rennes) qui assurent ainsi une partie de la distribution.

ORGANISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS

source <http://eaudubassinrennais-collectivite.fr>

Depuis les années 1970, la qualité des eaux brutes s'est dégradée sur les différents captages pour les principaux paramètres suivis : nitrates, pesticides et matière organique. Pour cette raison une

politique volontariste de lutte contre ces pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captages est entreprise à partir de 1995.

Les actions de la collectivité Eau du Bassin Rennais pour protéger la ressource

Ne disposant que de peu de leviers financiers, Eau du Bassin Rennais décide d'agir de manière volontaire sur la qualité de l'eau. Elle met en œuvre 2 leviers d'action publique : la maîtrise foncière et la valorisation économique des productions.

de pilotage du projet et l'organisation de 4 réunions de travail d'un groupe multi-acteur composé d'élus locaux, d'agriculteurs et d'habitants (soit des groupes de 25 à 40 personnes). Ainsi l'Eau du Bassin Rennais a participé à l'élaboration du projet agricole de territoire innovant de la Haute Rance.

L'Eau du Bassin Rennais met en œuvre ces leviers y compris sur les bassins versants qui travaillent avec elle en grande partie par le moyen du Dialogue territorial : en 2013, sur le Bassin Versant de la Haute Rance, elle fait appel à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) qui a eu en charge de mobiliser les différents partenaires locaux sur la construction d'un projet de territoire, la constitution d'un comité

Depuis 1996, des comités agricoles locaux ont été mis en place sur l'ensemble des Aires d'Alimentation de Captages. Ainsi chacune de ces aires est couverte par un programme volontaire de protection de la ressource comprenant des actions agricoles négociées avec les professionnels. En partenariat avec différents acteurs agricoles (principalement, en lien avec la FRAB, le GAB et Agrobio 35 mais

aussi des acteurs locaux (Etablissements de Travaux Agricoles ETA ou Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole CUMA), EBR met en place des accompagnements collectifs ou individuels techniques ou encore financiers pour aller vers le changement de pratiques.

La collectivité mène une politique très active d'acquisition de foncier en lien avec la SAFER : elle est déjà propriétaire de 540 ha sur les différentes Aires d'Alimentation de Captages. Elle vise à conserver la vocation agricole des terres nouvellement acquises et met en place des Baux ruraux à clause

environnementales avec un cahier des charges stricte contre un loyer peu élevé. Elle incite également à l'installation en agriculture biologique.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces accompagnements car l'objectif de cette fiche est d'étudier celui lié à l'approvisionnement de la restauration collective, mais tous ces accompagnements sont liés et il est important de noter la multiplicité des leviers activés par la collectivité.

Les actions de structuration et de valorisation des débouchés

Depuis le Grenelle de l'environnement (fin 2007), EBR fait partie d'un groupe de travail sur l'achat bio local du Réseau Grand Ouest des collectivités locales (RGO). Forts de ces réflexions, en 2012, le service de la Commande Public de Rennes Métropole a proposé un modèle de marché public permettant d'acheter directement auprès des agriculteurs situés sur les Aires d'Alimentation de Captages de la collectivité acheteuse.

L'idée dans ce marché public est d'attribuer une partie de la note à la qualité des produits (30%), une partie au prix (20%) mais l'innovation réside dans l'attribution de 50% de la note à la durabilité, au service que le produit apporte par rapport à la qualité de la ressource en eau. Ce service est basé sur une évolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité : une exigence de progrès environnemental.

Un travail a été fait avec les différents réseaux (Agrobio 35, la Chambre d'agriculture 35) pour

définir le marché public et les critères de sélection, mettre en place un cahier des charges visant à faire évoluer effectivement les pratiques et comportant des exigences d'entrée (zéro OGM, zéro phyto tueurs de pollinisateurs, zéro phyto les plus retrouvés dans l'eau, zéro antibiotiques en préventif, et zéro hormone de croissance, absence d'huile de palme dans l'alimentation des animaux). Les producteurs retenus pour l'approvisionnement des cantines doivent adhérer à ce cahier des charges. L'évaluation des pratiques agricoles est y basée sur la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles).

Un premier travail a été réalisé dès 2012 avec Agrobio 35 pour identifier les exploitations en capacité de répondre au marché. En même temps, une étude de l'organisation de la restauration collective rennaise a été réalisée avec l'objectif de la rendre compatible avec ces changements d'approvisionnement.

Un premier marché expérimental lancé par la Ville de Rennes a ainsi été attribué en juillet 2015.

Focus sur la méthodologie IDEA et sa démarche de progrès

Depuis 1996, à l'initiative de la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, un travail pluridisciplinaire de recherche a permis de transposer concrètement le concept de durabilité en agriculture en indicateurs. Les résultats de ces

travaux ont, notamment, conduit à l'élaboration de la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) (Vilain, 2003) qui offre un contenu pratique à la notion de durabilité à l'échelle de l'exploitation.

QU'EST CE QUE LA METHODE IDEA ?

La méthode IDEA évalue la multi-performance (performance globale) d'une exploitation agricole à partir de 53 indicateurs selon deux approches : les trois dimensions d'une agriculture durable (agroécologique, socio-territoriale et économique) et les 5 propriétés de la durabilité [Dans IDEA4 : robustesse globale, ancrage territorial, autonomie, capacité productive et capacité reproductive des biens et services, robustesse].

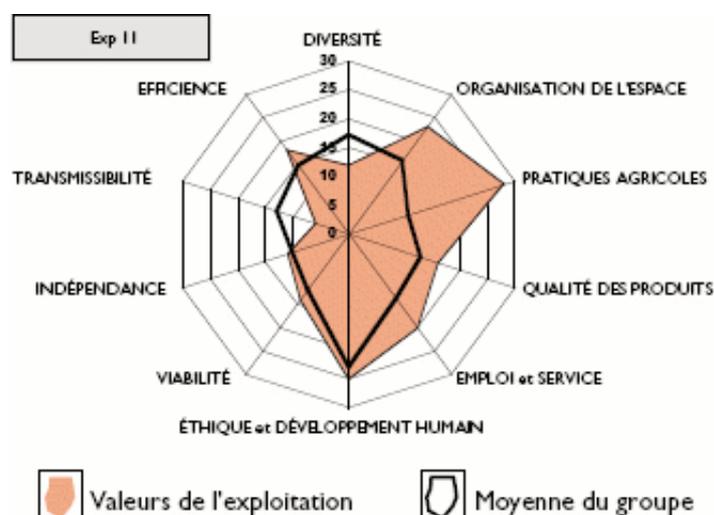
Elle est conçue comme un outil transparent et pédagogique pour enseigner la durabilité et la multi-performance. Elle permet d'accompagner les démarches de progrès des agriculteurs dans la diversité des voies possibles de la durabilité et les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'évaluation est basée sur des unités de durabilité. L'évaluation, quantitative ou qualitative, à l'échelle de l'exploitation, analyse les pratiques agricoles et activités au regard de ses impacts sur l'environnement, le développement socio-territorial et sa performance économique globale.

Source : Plaquette_IDEA_2019 sur <https://idea.chlorofil.fr/>

Sur chaque dimension de la durabilité, un certain nombre d'indicateurs ont été mis en place. Ils permettent de donner un score de durabilité aux exploitations agricoles à un moment donné, et par un exercice de projection, de donner une ambition

de progression de l'exploitation.

Exemple de figure de notation d'une exploitation à un temps T :



source : <https://idea.chlorofil.fr/presentation.html>

Dans le cadre de la démarche de progrès de l'Eau du Bassin Rennais, l'agriculteur doit donc s'engager à respecter plusieurs exigences de base mises en place par la collectivité (voir plus haut), réaliser un diagnostic de départ et s'engager sur des objectifs à 4 ans qui seront vérifiés par un nouveau diagnostic : en d'autre terme, il doit élaborer son projet d'exploitation sur une période de 4 années qui l'amène à faire évoluer son score IDEA. Il reçoit

donc un bonus financier proportionnel à l'ambition de progrès dans laquelle il s'inscrit.

Il est important de souligner que tous les agriculteurs ne sont pas obligés de répondre au marché, mais à l'inverse, cette méthode s'adresse à tous, Bio comme conventionnels peuvent s'engager vers une amélioration de leurs pratiques.

Le Plan Alimentation Durable de la Ville de Rennes

« La Ville de Rennes souhaite participer à la reconquête de sa souveraineté alimentaire en leur proposant de construire ensemble un plan alimentaire durable. Chaque jour, ce sont près de 12 000 repas qui sont fabriqués dans la cuisine centrale de la Ville de Rennes, pour les écoles, les crèches, maisons de retraite et restaurants administratifs. Le budget annuel d'achat alimentaire de la ville est de 4 millions d'euros. 80% de nos fournisseurs sont locaux dont 15% issus de l'agriculture biologique. Des améliorations concrètes, immédiates ont déjà été mises en place, d'un point de vue :

- politique (comme l'adoption d'une délibération contre les OGM dans les achats alimentaires),
- structurel (comme l'évaluation du gaspillage alimentaire et des possibilités de dons auprès des associations),
- financier (comme un marché expérimental de 50 000€ visant à acheter des denrées alimentaires préservant la qualité de l'eau du bassin rennais). »
(1)



(1) Etat des lieux de la restauration collective à Rennes, Plan Alimentaire Durable, Ville de Rennes, Mai 2017

Le Plan Alimentation Durable de la Ville de Rennes, à travers une démarche pouvant s'apparenter à un Projet Alimentaire Territorial par le fait qu'elle aborde l'alimentation de manière transversale et après un état des lieux initial et une dizaine d'atelier de co-construction avec les acteurs du territoire a opté pour une stratégie autour de 3 axes de travail (Politique d'achat, Fabrication et distribution du repas, Temps du repas) et un plan de 30 actions validées par le conseil municipal le 27 juin 2017. Par contre, il se limite au territoire de la municipalité et reste centré sur la restauration collective. Il aborde cependant celle-ci de manière

très globale en "tirant les ficelles" et va bien au delà de l'approvisionnement, abordant largement les thématiques de la précarité alimentaire, du gaspillage alimentaire, de l'éducation à l'alimentation, de la nutrition-santé.

Les travaux d'Eau du Bassin Rennais trouvent donc une importante résonance dans le Plan Alimentaire Durable de la Ville de Rennes qui en échange apporte un territoire d'expérimentation particulièrement propice pour ensuite élargissement à d'autres communes dans le cadre du groupement de commandes.

Les liens entre le Plan Alimentation Durable de la Ville de Rennes et EBR

Le lien entre la Plan Alimentaire Durable de la Ville de Rennes et l'Eau du Bassin Rennais est exprimé dans le dernier aspects des améliorations concrètes déjà mises en place de manière pilote en mai 2017 : par l'axe financier, le marché expérimental de 50 000€ visant à acheter des denrées alimentaires préservant la qualité de l'eau du bassin rennais.

Ce premier marché a été attribué pour une durée de 3 ans à 2 producteurs de porc et un producteur laitier.

En 2017 est mis en œuvre un deuxième marché public par un groupement de commandes élargi à 15

communes (En plus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Ville de Rennes, ce sont 10 communes supplémentaires et 1 syndicat intercommunal de restauration collective regroupant 4 villes) qui se sont réunis pour offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs souhaitant entrer dans la démarche. Ce sont 20 producteurs qui ont été retenus dans le cadre de ce deuxième marché public d'une durée de 4 ans : des producteurs de porc, bœuf, brebis, produits laitiers, fruits, légumes, boissons et céréales.

Aller plus loin dans la valorisation des produits : de Eau en Saveurs à Terre de Sources

Dès le début du projet en 2012, il y a eu l'idée de valoriser les produits par une marque : Eau en Saveurs®. Ce nom a d'abord été celui du projet global issu de l'innovation juridique sur les marchés publiques et lié au cahier des charges de sélection des exploitations agricoles pouvant répondre au marché.

En 2016, d'Eau du Bassin Rennais et ses partenaires mènent différentes études réalisées sur :

- l'identification des conditions d'adhésion des producteurs,

- les modalités de développement de nouvelles filières de production,

- l'identification de besoins en outils de transformation,

- le développement de l'éducation à la consommation responsable des habitants,

- les modalités de la certification.

A ce moment, il est décidé de changer de nom, de passer d'Eau en Saveurs® à Terres de Sources® dans l'objectif d'une valorisation beaucoup plus large des produits auprès des consommateurs de l'ensemble du territoire : de ne pas s'arrêter à la restauration collective.

TERRES DE SOURCES

LES PRODUCTEURS D'ICI
PROTÈGENT L'EAU

En 2017, la marque Terres de Sources® est donc créée. Cela correspond au deuxième marché public qui élargit le groupement de commande et le nombre de producteurs.

Mais l'objectif est encore plus large puisqu'il vise un taux de notoriété de la marque de 25% parmi les habitants du territoire en 2028 et une labellisation de 25% des exploitations (750) ; une amélioration

de 50% des critères de qualité de l'eau. Ce sont les objectifs affichés en réponse à l'appel à projet Territoire d'Innovation.

Le projet repose cependant sur une innovation juridique d'importance et en tant que telle demande encore à être stabilisé juridiquement.

Perspectives

Le 13 septembre 2019, le premier ministre Edouard Philippe a dévoilé la liste des lauréats de l'appel à projet « Territoires d'Innovation ». Eau du Bassin Rennais, avec son projet « Terres de Sources – Les producteurs d'ici protègent l'eau » faisait partie des 24 lauréats. La collectivité avait déjà été sélectionnée parmi les 24 territoires lauréats de à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - TIGA lancé en 2017 et qui a déjà permis le financement d'ingénierie de projet à hauteur d'environ 300 000 € auprès de lauréats qui seraient candidats à ce second tour de l'appel à projet qui vient d'aboutir.

L'Eau du Bassin Rennais et ses partenaires vont disposer d'environ 5,9 Million d'Euros de subventions et d'un potentiel d'investissement par l'Etat de 14,7 Millions d'Euros pour :

- Engager 25% des exploitations agricoles du périmètre (soit 750), bio ou conventionnelles, dans

Terres de Sources et diversifier leurs productions (protéagineux, blé noir, chanvre, légumes, céréales...);

- Améliorer les critères de qualité des eaux en nitrates et pesticides respectivement de 50% et 75% ;

- Faire connaître la démarche Terres de Sources à 25 % des habitants et contribuer ainsi à l'évolution de leur régime alimentaire pour « manger mieux, local et durable » ;

- Améliorer significativement et diversifier le revenu de ces agriculteurs ;

- Améliorer la qualité de l'eau et réduire les coûts de potabilisation (économie potentielle de 500 000 €/an). (2)

En d'autres mots, il s'agit d'un changement d'échelle du travail de valorisation des produits issus de la démarche Terres de Sources et de la poursuite de la structuration de la démarche « pour développer une économie locale soutenable au service de la transformation du territoire » (dossier TIGA 2017).

Il porte sur l'évolution de la marque Terres de Sources®, visant l'implication des consommateurs (dans l'évolution du cahier des charges, la labellisation participative, la promotion de la marque, le financement participatif, la participation à la conception des produits, l'outil numérique,...), l'implication des acheteurs (participation à concevoir les produits, à organiser la logistique, à l'outil numérique d'achats public), l'implication des producteurs (évolution du cahier des charges, certification participative, promotion de la marque, outil numérique,...) et l'implication des acteurs des filières de production et de distribution (pour l'organisation de la chaîne de distribution des

produits).

Le premier axe de cette structuration porte sur la création d'une SCIC qui porterait la marque Terres de Sources® et dans laquelle tous ces acteurs seraient impliqués.

La gouvernance de la marque Terres de Sources® serait ainsi rapidement dès 2020 transférée à la SCIC Terres de Sources® et les décisions seraient prises dans un mode collaboratif entre les 6 collèges : producteurs, transformateurs, consommateurs, collectivités, salariés, financeurs.

La marque collective Terres de Sources vise à apporter aux consommateurs 3 promesses : localité, durabilité et équité.

Un autre transfert est envisagé par la suite à une association nationale inter-territoriale dans le cadre d'une extension de la marque à d'autres territoires : l'objectif à ce niveau est la diffusion du projet à 2 territoires.

Références

- Eau du Bassin Rennais, 2016 - Fiche expérience Eau & Bio.
- Terres de Sources. Les producteurs d'ici protègent l'eau, 2019. Documents de présentation de la réponse à l'appel à projets « Territoires d'innovation ».
- Notes de l'intervention de Daniel HELLE à la demi-journée de réflexion et de débats autour du projet Terres de Sources organisée par la Métropole du Grand Lyon à la Maison de l'environnement, le 5 février 2018.
- Etat des lieux de la restauration collective à Rennes, mai 2017. Plan Alimentaire Durable de la Ville de Rennes.
- Présentation « Un plan alimentaire durable pour la Ville de Rennes ». Point d'étape, 2018. Plan Alimentaire Durable de la Ville de Rennes par Typhaine Herré-Barailler lors du Groupe local FRUGAL du 24 avril 2018.

Contacts sur l'expérience Terres de sources

Eau du Bassin Rennais :

Daniel HELLE : Ingénieur Protection des Ressources Eau du Bassin Rennais

Tel : 02 23 62 11 41

Email : protection.ressource@ebr-collectivite.fr

Ville de Rennes :

Typhaine HERREBARAILLER : Chargée de mission Plan Alimentaire Durable, Ville de Rennes

Tel : 02.23.62.15.98

Email : t.herre@ville-rennes.fr

Contacts sur le projet ARC

Centre de Développement de l'Agroécologie :

Margaux SABOURIN : Référent pôle "Développement et animation agricole"

Chargée de mission - Qualité de l'eau

Tel : 06 48 31 25 88

Email : margaux.sabourin@cdagroecologie.fr

Métropole de Lyon :

Véronique HARTMANN : Responsable Unité Agriculture Biodiversité Nature

Tel : 04 78 63 46 53

Email : vhartmann@grandlyon.com

Rédaction de la fiche

Terres en villes :

Paul MAZERAND : chargé de mission économie agricole et alimentaire, Terres en villes

Tel. : 01 40 41 84 12

Email : Paul.mazerand@terresenvilles.org



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

22, rue Joubert
75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

